

## **Quels sont les nouveaux plafonds de l'aide à la modernisation ?**

jeu 10/06/2021 - 11:36



L'aide à la modernisation atteint désormais 12 millions € par an. Pour inciter les marchands de presse à faire une modernisation, les plafonds de l'aide ont été doublés : ainsi, la subvention maximale pour un dossier de modernisation de l'espace de vente est de 11 200 € (contre 5 600 € auparavant), tandis que celle d'une modernisation informatique passe à 9 000 € (contre 4 500 €). Les deux sont cumulables.

N'hésitez pas à solliciter votre délégation régionale Culture Presse qui pourra vous conseiller et vous aider dans le montage de votre dossier de demande d'aide.

Plus d'informations sur : <https://culturepresse.fr/moderniser-et-informatiser-un-magasin-de-presse>